

Services consécutifs à l'adoption du Manitoba

Annulation d'un refus de communication



Ministère des Familles

Pour toute question ou pour soumettre votre demande:

Composez le: 1-855-837-5542 (sans frais au Canada et aux États-Unis)

Courriel: postadoption@gov.mb.ca

Adresse postale: Services consécutifs à l'adoption du Manitoba

777, avenue Portage, 2^e étage

Winnipeg (Manitoba) R3G 0N3

Réservé à l'administration

Date de réception:

Pour les adoptions prononcées avant le 15 juin 2015, un refus de communication empêche les Services consécutifs à l'adoption du Manitoba de divulguer des renseignements signalétiques concernant la personne qui l'a déposé. Vous devez être âgé de 16 ans ou plus pour déposer un refus de communication. Personne ne peut en déposer un en votre nom.

L'objectif de cette demande est d'annuler un refus de communication déposé précédemment.

Section 1 – Renseignements vous concernant

- Je suis l'adulte adopté (doit être âgé de 16 ans ou plus)
- Je suis le parent naturel

Prénom	Deuxième prénom	Nom	
Noms antérieurs (p. ex. nom de jeune fille)		Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	
Numéro de bureau	Numéro municipal	Nom de la rue	
Ville/Localité	Province/État	Pays	Code postal/Code ZIP
N° de téléphone au domicile		Téléphone cellulaire	
Adresse de courriel			

Services consécutifs à l'adoption du Manitoba

Annulation d'un refus de communication



Ministère des Familles

Section 2 – Renseignements sur la naissance (fournir tous les renseignements connus)

À remplir si vous êtes l'adulte adopté:

Nom à la naissance		Lieu de naissance
Nom de la mère naturelle	Nom du père naturel	
Nom du parent adoptif	Nom du parent adoptif	

À remplir si vous êtes le parent naturel (vous devez remplir un formulaire distinct pour chaque enfant):

Nom à la naissance de l'enfant	
Date de naissance de l'enfant	Lieu de naissance de l'enfant
Nom de la mère naturelle (y compris le nom de jeune fille)	Nom du père naturel

Section 3 – Annulation d'un refus de communication

Je suis un adulte adopté et je souhaite annuler un refus de communication précédemment déposé pour ma ou mon:

- Mère naturelle
- Père naturel

OU

Je suis un parent naturel et je souhaite annuler un refus de communication précédemment déposé pour mon:

- Enfant nommé dans la section 2

Services consécutifs à l'adoption du Manitoba Annulation d'un refus de communication



Ministère des Familles

Section 4 – Accusé de réception

- J'aimerais recevoir une confirmation que les Services consécutifs à l'adoption du Manitoba ont reçu ma demande d'annulation d'un refus de communication
- Je ne demande pas d'accusé de réception

Section 5 – Identification

J'ai joint à ma demande une copie de l'une des pièces d'identité suivantes délivrées par le gouvernement:

- Permis de conduire Passeport Certificat de naissance Carte des Services de santé Autre

Section 6 – Attestation de compréhension et de reconnaissance

En signant mon nom, je comprends que le directeur des Services à l'enfant et à la famille obtient des renseignements personnels (y compris, si nécessaire à des fins d'identification, mon numéro d'identification personnel du Manitoba) afin de pouvoir me fournir des services consécutifs à l'adoption en vertu de la Loi sur l'adoption. Je comprends que les renseignements personnels me concernant sont recueillis en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et que les renseignements médicaux personnels me concernant, le cas échéant, sont recueillis en vertu du paragraphe 12(1) de la Loi sur les renseignements médicaux personnels.

Les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, complets et exacts. J'atteste que je présente cette demande en toute bonne foi et sans intention inappropriée.

Signature

Date